

## TOGO

### LE SECTEUR DE L'EAU AU TOGO : ENJEUX ET ENSEIGNEMENTS

#### Présentation des enjeux du secteur :

Le Togo a connu ces dernières années une période difficile qui s'est traduite par un important retard dans le développement des infrastructures, en particulier dans le secteur de l'eau qui est par ailleurs confronté à des problèmes d'organisation et de gestion. Le taux de desserte et la qualité du service y sont les plus bas de la sous-région.

L'absence des principaux bailleurs de fonds et la faiblesse du schéma institutionnel expliquent en partie les retards accumulés.

Malgré de plus nombreux programmes d'appui et d'investissement, les besoins demeurent immenses dans une ville comme Lomé et ses environs qui comptent aujourd'hui environ 1,5 million d'habitants. En effet, le taux de desserte en eau potable était de 60 % en 2009 dans le périmètre dévolu à la TdE, dont seulement 30% par branchements particuliers (BP). Le montant des investissements nécessaires d'ici à 2010 pour restaurer la qualité du service, s'élève à 30,5 M€.

En matière d'eau rurale et d'assainissement de base, les OMD sont loin d'être atteints malgré de très nombreux acteurs (ONG et coopération décentralisée) avec respectivement 40% d'accès à l'eau potable et 16% d'accès à l'assainissement de base. L'hydraulique rurale est du ressort du ministère de l'eau via la Direction générale de l'eau et de l'Assainissement qui dispose de directions régionales.

#### Eau rurale :

L'eau rurale est directement géré par le ministère de l'eau et sa Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement. La DGEA dispose de Directions Régionales de l'Hydraulique dans toutes les régions du pays.

#### Eau urbaine :

La propriété des réseaux d'eau potable urbains est du ressort de la Togolaise des Eaux, société privée à capitaux 100% publics. La TdE est en charge de la production, de la distribution et de la commercialisation de l'eau en milieu urbain : Lomé, les préfectures et les sous préfectures. La TdE assume le rôle de Maître d'Ouvrage des programmes d'investissement.

#### Assainissement :

L'assainissement dépend tout à la fois de la DGEA du ministère de l'eau mais également du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat auquel répondent les collectivités locales.

#### Politique du gouvernement :

Au-delà de l'objectif de favoriser les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du millénaire, les principes généraux de la politique nationale sont basés sur la nécessité de reconnaître que les ressources en eau relèvent du domaine public et appartiennent à l'Etat, qui en fixe les modalités d'exploitation en partenariat avec le secteur privé. Le gouvernement du Togo s'est fixé quatre orientations stratégiques qui visent à : (i) améliorer le système de gestion des ressources en eau à travers l'approche de Gestion Intégrée de la Ressource en Eau

(GIRE), (ii) améliorer le niveau d'accès à l'eau potable en milieu rural, (iii) améliorer le niveau d'accès aux services d'assainissement par la promotion d'infrastructures adéquates et (iv) à sensibiliser les populations à l'impact d'une bonne hygiène et de l'assainissement sur l'état de santé.

Pour la mise en œuvre de cette politique, le gouvernement togolais est appuyé par l'AFD, l'UE, le PNUE et le PNUD. Avec l'appui du PNUD, le gouvernement du Togo s'est engagé à (i) promouvoir le processus de GIRE au Togo, par le biais du financement d'un plan d'action national ; (ii) préparer une feuille de route et un plan d'action OMD jusqu'en 2015 pour le sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement ; et (iii) restaurer l'accès à une eau potable de qualité pour les populations rurales de la région Maritime, par le biais de la réhabilitation d'une vingtaine de systèmes d'AEP (Approvisionnement en Eau Potable) et la remise en route des Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE).

La mise en pratique de cette politique nécessite l'adoption de réformes approfondies tel que le Code de l'Eau. Le document portant Code de l'eau a été adopté par l'assemblée nationale en début d'année 2010.

Au plan institutionnel, l'Etat togolais a entrepris des réformes qui ont consisté **i**) en l'adoption d'un décret portant cahier des charges du service public de l'eau potable et de l'assainissement en milieu urbain, le 22 décembre 1999 **ii**) en la modification de la raison sociale de la Régie Nationale des Eaux (RNET) et de sa dénomination en société Togolaise des Eaux (TdE), le 13 mai 2003 et la signature d'un contrat d'exploitation en janvier 2004, **iii**) l'adoption du code de l'eau en janvier 2010.

L'Etat togolais a créé le Fonds de Développement du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (FODESEPA) en novembre 2003. En dépit de sa personnalité juridique, le FODESEPA est resté une structure dont les responsabilités en matière de programmation, de maîtrise d'ouvrage et de gestion financière des investissements n'ont jamais été assumées. Ce fonds n'a jamais disposé de moyens de fonctionnement et les rôles qui lui avaient été assignés ont, jusqu'à aujourd'hui, été assumés par la TdE.

La gestion technique et commerciale de la TdE n'a pas répondu à la demande des usagers, notamment les gros consommateurs qui disposent de moyens d'exhaure importants, insuffisamment contrôlés, et qui constituent une menace pour la qualité de la nappe du Continental terminal. Cette nappe dont l'exploitation n'est pas réglementée, commence à être atteinte par les intrusions d'eau de mer.

La prochaine étape sera la mise en place de deux sociétés distinctes : la société de patrimoine d'une part remplaçant le fonds FODESEPA, et la société d'exploitation. Celle-ci bénéficie de programmes de renforcement financé par l'AFD et la BOAD

### **Enseignements retirés de l'expérience de l'AFD dans le secteur :**

La stratégie de l'AFD vise à accompagner la réforme institutionnelle du secteur et à contribuer à l'atteinte des OMD en matière d'eau potable. Le secteur de l'eau et de l'assainissement est l'un des secteurs de concentration qui a été retenu dans le DCP avec le Togo. Le secteur de l'hydraulique urbaine constitue par ailleurs à terme un secteur possible d'intervention en prêt non souverain, lorsque les réformes institutionnelles seront mises en œuvre et si les performances techniques et financières le permettent.

L'AFD a financé ces dernières années trois projets sous forme de subventions à l'Etat togolais et mis en œuvre par la TdE dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée. Il s'agit :

- du projet de renforcement de la production d'eau potable pour la ville de Lomé (1,2 M€ octroyés en 2001, projet achevé fin 2004) qui a permis une extension de la production à Lomé (8400 m<sup>3</sup>/jour pour un objectif initial de 7 000 m<sup>3</sup>/jour).

- du projet d'équipements hydrauliques et de gestion des consommations d'eau potable de Lomé (4,6 M€ en 1998, achevé fin 2005) qui avait pour objectifs principaux (i) l'amélioration de la desserte en eau des populations, (ii) la mise en place d'une tarification équitable de l'eau distribuée aux kiosques et (iii) la mise en œuvre d'une stratégie de réduction des consommations de l'Etat.

- d'un concours de faible montant (400 K€), octroyé en juin 2007 et destiné à l'acquisition d'un groupe électrogène de 600 KVA pour la sécurisation électrique de 8 forages.

Par ailleurs, dans le domaine de l'hydraulique en milieu urbain, l'AFD finance également un projet d'environnement urbain de Lomé d'un montant de 8 M€ octroyé en décembre 2006 et pour lequel 3,2 M€ ont été affectés au drainage des réseaux pluviaux.

En hydraulique villageoise, l'AFD intervient dans la région des Plateaux, pour la création et la réhabilitation de points d'eau pour un montant de 7 M€. Les travaux réalisés sur le plan institutionnel dans le secteur de l'hydraulique villageoise et semi-urbaine ont montré l'intérêt qu'il y a à appuyer les efforts de l'Etat dans la définition de politiques sectorielles (document de politique nationale de l'eau).

L'AFD est chef de file du groupe thématique « Eau/Assainissement » réunissant sur une base semestrielle des responsables de divers partenaires techniques et financiers et des ONG.

Le CIP Togo a également retenu le secteur de l'hydraulique urbaine comme domaine d'intervention, domaine pour lequel l'AFD est depuis ces dernières années le principal bailleur de fonds avec la BOAD et l'Union Européenne.

**Liste des projets AFD exécutés ou en cours dans le secteur –  
Dates de début (convention) – dates de fin**

**CTG 1107 : Projet d'Hydraulique Villageoise dans la Région des Plateaux**. Le projet consiste en la création et la réhabilitation de points d'eau pour un montant de 7 M€, qui prendra fin en juin 2011. La maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée par la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement (DGEA). *Début : 7/2004 – Fin : 6/2011.*

**CTG 3001 : Projet d'appui à la TdE et mise en place d'une assistance technique pour la GIRE**. Le projet consiste en l'amélioration de la gestion technique et commerciale de la TdE et propose la réalisation de 9 nouveaux forages, la remise en route des réservoirs et des extensions en zones périphérique de la capitale pour un montant de 11M€. Un volet GIRE a été confié à la DGEA (6% du montant) Ce projet s'inscrit dans le nouveau cadre institutionnel et juridique du secteur. *Début : 6/2008 – Fin : 12/2013.*